شركة البحيرة للتطوير والاستثمار



AVIS DE REPORT

DE LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES N° 03/2021

La Société Albuhaira de Développement et d'Investissement « Al Buhaira Invest » (Précédemment la Société de Promotion du Lac de Tunis - SPLT) se propose de lancer un appel d'offres en vue de réaliser des travaux de mise à niveau, d'entretien et de maintenance des espaces verts publics dans les lotissements de la zone Nord-Est des berges du Lac Nord de Tunis en deux lots séparés à savoir :

Lot N°1: Espaces verts publics du lotissement « Les Jardins du Lac » et le long de « l'axe 1 ».

Lot N°2: Espaces verts publics des lotissements « Cité des Pins » et « La zone d'activité de Kheïreddine ».

Les Entreprises spécialisées et agréées en matière d'aménagement et d'entretien paysager, peuvent retirer le dossier d'Appel d'offres au siège de la Société Albuhaira Invest, sis à :

Rue du Lac Rodrigo de Freitas – Les Berges du Lac Nord de Tunis

et ce, moyennant le paiement de la somme de 200 dinars tunisien non remboursable.

Les offres doivent, sous peine de nullité, être présentées conformément aux dispositions du cahier des charges afférent au présent Appel d'Offres.

Les offres doivent parvenir, au siège de la Société Al Buhaira Invest, sous pli cacheté et scellé, au nom de Monsieur le Directeur Général, ne portant que la mention « Ne pas ouvrir / Appel d'offres n° 03/2021 relatif à la réalisation de travaux de mise à niveau, d'entretien et de maintenance des espaces verts publics dans les lotissements de la zone Nord-Est des berges du Lac Nord de Tunis».

date limite de réception des offres au siège de la société est fixée au Mardi 15 Juin 2021 à 16h.00, le cachet du Bureau d'Ordre de la Société Al Buhaira Invest faisant foi.

La séance d'ouverture des plis est publique. Elle aura lieu, conformément aux conditions prévues par le cahier des charges, le Mercredi 16 Juin 2021 à 10H00 au siège de la Société Al Buhaira Invest.

Toute offre parvenue après délai et/ou non conforme aux clauses du cahier des charges ne sera pas prise en considération.